



FORMULAIRE ANNUEL POUR LES ORGANISMES ÉQUINS NATIONAUX

Canada Équestre
11, rue Hines, bureau 201,
Ottawa (Ontario) K2K 2X1

Engagement

Canada Équestre (CE) et les organismes équins nationaux (OEN) conviennent de prioriser les quatre points fondamentaux suivants dans l'intérêt de l'industrie et développement des équidés actifs :

- Le développement continu d'une industrie vigoureuse et durable des équidés actifs au Canada.
- La reconnaissance et l'évolution des chevaux élevés au Canada ainsi que de leurs éleveur(-se)s et entraîneur(e)s canadien(ne)s.
- Une démarche unanime en matière de promotion et de défense de l'industrie des équidés actifs au Canada.
- Une concurrence de qualité en faveur de l'industrie et développement des équidés actifs dans un environnement accueillant et inclusif.

RENSEIGNEMENTS SUR L'OEN :

Nom de l'organisme :	Numéro d'enregistrement de la société :
Nom de la personne-ressource principale :	N° de téléphone :
	Courriel :
Nom de la ou du président :	N° de téléphone :
N° de licence sportive de CE :	Courriel :
Adresse de l'organisme :	Ville :
Province ou territoire :	Code postal :
N° de téléphone :	Site Web :
Nom de la ou du membre votant de la catégorie C : (Si nécessaire. En cas de doute, laissez le champ vide.)	
Nb de membres enregistrés auprès de l'OEN en date du 31 décembre de l'année précédente :	
Lien vers les renseignements de l'OEN sur le sport sécuritaire :	
Type d'affiliation (veuillez sélectionner)	<input type="checkbox"/> Organismes affiliés de l'industrie <input type="checkbox"/> Associations de race affiliées <input type="checkbox"/> Organismes affiliés avec intérêts spéciaux
Services optionnels (frais additionnels) : Veuillez sélectionner le ou les services dont vous souhaitez discuter.	<input type="checkbox"/> Programme de formation sur le sport sécuritaire pour les membres de l'OEN <input type="checkbox"/> Les règles sur les OEN des livres de règlements de CE



Frais liés aux OEN

Les OEN sont reconnus sur une base annuelle (du 1^{er} janvier au 31 décembre) lorsque le formulaire est complété et soumis et les frais payés. Les frais indiqués ci-dessous entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Organismes affiliés de l'industrie :	
Moins de 500 membres	204 \$
Plus de 500 à 1 000 membres	1 020 \$
Plus de 1 000 membres	2 040 \$
Associations de race affiliées :	
Catégorie de licence sportive de CE (aucuns frais fixes)	
Organismes affiliés avec intérêts spéciaux :	
Frais fixes	204 \$

EXIGENCES DU MAINTIEN DE L'ASSOCIATION DE L'OEN AVEC CE :

Application

- Soumettre un formulaire d'inscription annuel auprès de CE.

Reconnaissance

- Les « organismes affiliés de l'industrie » sont des entités qui paient des frais annuels pour rejoindre CE et être représentés auprès du gouvernement fédéral par la fédération nationale (CE). Ces organismes apportent leur expertise à CE sur des sujets pertinents liés à l'industrie équine, dont l'élevage de chevaux, le marketing, la promotion, l'identification, le transport et la santé des troupeaux.
- Les « associations de race affiliées » sont des associations de race qui sont enregistrées et en règle auprès de la Société canadienne d'enregistrement des animaux ou d'une autre société ayant un registre indépendant. Elles ne sont pas des organismes affiliés de l'industrie.
- Les « organismes affiliés avec intérêts spéciaux » sont des organismes nationaux ou régionaux dont les activités se concentrent sur les équidés. Ils ne sont pas des organismes affiliés de l'industrie ou des associations de race affiliées.

Gouvernance

- Permettre à CE d'accéder à ses documents constitutifs, ses règlements administratifs, ses politiques et ses règles (« documents de gouvernance ») qui pourraient, dans la mesure du raisonnable, être demandés par CE dans l'optique de confirmer l'association de l'OEN avec CE.
- S'assurer que CE conserve l'accès à ses documents de gouvernance actuels chaque année, au moment du renouvellement de son association.
- Respecter les règlements administratifs, les politiques, les procédures, les règles et les règlements de CE qui sont pertinents à la relation de l'OEN avec CE.



- d. S'engager à s'assurer que les documents de gouvernance de l'OEN n'entrent pas en conflit avec ceux de CE et que l'OEN n'utilise pas les règlements administratifs, les politiques, les règles, les règlements, ou tout autre contenu exclusif ou matériel de CE sans le consentement de ce dernier.
- e. Modifier ses documents de gouvernance pour les harmoniser avec ceux de CE lorsque cela est nécessaire et à la demande raisonnable de CE. Dans le cas d'un conflit de matériel identifié par CE, l'OEN s'engage à réviser ses documents de gouvernance dans les meilleurs délais et dans le respect de ses lois locales afin de résoudre ce conflit. Pour toute la durée d'un conflit, y compris le temps nécessaire à sa résolution, les règlements administratifs, les politiques, les règles et les règlements de CE prévalent, sauf si le conflit implique les lois locales de l'OEN.

Finances

- a. Les frais annuels de CE doivent être facturés par CE le 1^{er} janvier. **L'OEN doit payer ces frais le 31 janvier au plus tard.** Les entités affiliées de l'industrie doivent fournir le nombre de membres de l'année précédente au plus tard le 1^{er} janvier.

CE ET L'OEN ACCEPTENT DE RESPECTER CE QUI SUIT :

Reconnaissance

- a. L'OEN reconnaît CE comme l'organisme national responsable de mener, soutenir, régir et défendre les équidés actifs et les activités équestres au Canada qui représentent la diversité équine et les intérêts et activités équestres au Canada.
- b. CE reconnaît chaque OEN comme un organisme responsable de mener, soutenir, régir et défendre les équidés actifs et les activités équestres dans le domaine d'activité qui représente la diversité des intérêts et activités de l'industrie équine de leur territoire respectif.

Gouvernance

- a. Représenter la diversité de l'industrie équine et des activités équestres dans leur territoire respectif avec une structure d'affiliation et/ou des accords de partenariat pertinents.
- b. S'engager à utiliser le mode substitutif de résolution des différends (MSRD) pour gérer des conflits potentiels avec d'autres OEN ou CE, ou au sein de ces derniers.

Finances

- a. Se partager les copies de ses états financiers vérifiés à titre confidentiel à la suite de leur AGA respective.

Communication et collaboration

- a. Désigner une personne qui sera la personne-ressource de l'organisme et qui s'engagera à fournir une vision globale et consultée de l'OEN qu'elle représente.
- b. Se partager les coordonnées de l'organisme et garder ces dernières à jour, y compris l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel et le site Web.
- c. Se partager l'identité et les coordonnées des membres du personnel, de la direction et des bénévoles de l'organisation qui sont responsables du portefeuille.



- d. Assister aux réunions opérationnelles régulières, examiner la documentation à l'avance et participer en faisant preuve de collaboration et d'un comportement ouvert, positif et constructif.
- e. Veiller à ce que les codes de conduite de l'organisme et les autres politiques pertinentes soient étroitement harmonisés. Respecter la confidentialité de toute information personnelle ou confidentielle obtenue dans le cadre d'une collaboration.

Sport sécuritaire et plaintes

- a. Accepter de coopérer pleinement lors d'enquêtes, de plaintes, de mesures disciplinaires, d'appels et d'autres enjeux.
- b. S'engager à mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui sont conformes aux politiques de gestion des risques de CE en matière de sport sécuritaire.
- c. Identifier clairement la procédure de plainte de l'organisme et les ressources permettant d'obtenir un soutien sur leur site Web respectif.

À l'intention des associations de race affiliées seulement

L'affiliation auprès de CE comprend les points suivants :

- a. Publication des règles de l'association de race affiliée. L'association de race est seule responsable de l'exactitude des règles soumises à la publication, mais fera des ajustements pour respecter les règles de CE en matière de bien-être des équidés actifs, des règles d'importance nationale et de diversité, équité et inclusion.
- b. Accès aux officiels certifiés de CE pour les organisateurs de concours sanctionnés par CE.
- c. Sanction de concours par CE.

Signature :

Je _____ (Nom de la personne-ressource principale en lettres moulées)
certifie qu'en vertu des lois provinciales et fédérales applicables, je suis légalement autorisé(e) à lier
l'organisme nommé ci-dessus et je suis autorisé(e) à signer mon consentement au nom du conseil
d'administration de mon organisme.

Poste

OEN

Signature

Date